



Contribution de Jean RENARD

Rapporteur général du Conseil de développement

renard.jean@numericable.fr

Pays et régions : le vrai débat

Regrouper les régions sans vouloir rendre possible des transferts des départements au sein des nouvelles entités administratives est une mesure qui aura peu d'effets en matière d'aménagement du territoire.

Il est vrai que "l'ardente obligation du plan" du temps du Général De Gaulle est désormais dépassée, et l'aménagement est aux mains, via les partenariats public-privé, des grandes firmes du BTP, que ce soit Vinci, Veolia, Bouygues et consorts !

Mais là n'est pas l'essentiel. Si l'on entend agir sur les territoires, deux mesures devraient être prioritaires. D'une part, la suppression d'un grand nombre de communes, il faudrait fixer un seuil de population minimal lié aux services élémentaires : école, commerces et artisans de proximité. D'autre part, regrouper les actuelles communautés de communes souvent trop petites en "pays" associant petite ville, espaces ruraux et réalité d'une certaine identité plongeant dans l'histoire et dans les flux des déplacements contemporains. Là encore, un seuil pourrait être fixé autour des services : collège et lycée, hôpital de proximité, grande surface commerciale.

A la fin du siècle dernier, deux conceptions autour de ces territoires de vie et de proximité ont été avancées. L'une plutôt ascendante en terme de démocratie participative, celle de Dominique Voynet et de Charles Pasqua en faveur des pays, espaces de projet, comportant un conseil de développement, celle de Jean-Pierre Chevènement partisan, lui, des communautés de communes avec un budget, et des représentants élus au second degré et de nature plutôt descendante en terme de démocratie représentative. C'est cette dernière conception qui a triomphé. On en constate aujourd'hui les insuffisances surtout face à la métropolisation et aux aires urbaines de plus en plus étalées.

Le territoire est redevenu une question politique majeure avec l'émergence de la problématique écologique, le gaspillage des terres, l'étalement urbain, le "grand chambardement" des campagnes (Fernand Braudel). Il faut donc trouver ou retrouver une maille territoriale efficace et si possible pertinente pour le bien être des citoyens, hors les murs de grandes agglomérations.

Recomposer le mille feuille territorial est donc une nécessité née du changement de nos espaces ruraux qui ne sont plus de simples collectivités peuplées quasi exclusivement d'agriculteurs enracinés et peu mobiles sous la

forme d'une collection d'objets identiques, les paroisses de jadis, mais qui sont devenus des espaces parcourus de flux (scolaires, de travail, de loisirs, de chalandise) et dont les populations sont socialement très diversifiées.

Il faut donc réinventer une nouvelle identité collective associant petite ville ou gros bourg et les espaces ruraux proches avec une gouvernance à une autre échelle que celle de la commune.

Les communautés de communes ont tenté de répondre à ces exigences. Mais il s'agit pour l'essentiel de collectivités portées par les relations entre élus et leur découpage, trop fin, à l'échelle cantonale, résulte trop souvent de politique politicienne et des rapports entre élus. Nous estimons que la maille territoriale de base doit être fondée sur un espace socialement revendiqué et sur un espace pratiqué, c'est-à-dire un espace de vie, les fameux territoires vécus et appropriés par les habitants. C'est, à notre sens, le seul moyen de politiser les enjeux et les inévitables conflits.

Cette défense et illustration du pays, espace intermédiaire entre la commune et le département, nous l'avons présentée naguère (pages 43-64 dans l'ouvrage "Nantes à la croisée des chemins") pour les Pays de la Loire.

En Bretagne, la reconnaissance des pays date de loin (du CELIB dans les années 1950) et elle est aujourd'hui quasi officielle. L'Ouest se prête aisément à ce découpage intra départemental du fait de la distribution régulière des villes et de leur hiérarchie (il s'agit d'un espace cristallin pour faire savant). Valérie Jousseume a utilisé cette théorie des lieux centraux à propos de la Loire-Atlantique dans sa thèse. Dans ce département, au-delà de l'aire urbaine envahissante, on peut encore aisément reconnaître un Pays de Retz, le Vignoble, le pays d'Ancenis, le castelbriantais, le pays de Guérande et le pays de Redon, ce dernier à cheval sur deux régions et trois départements. Le Maine et Loire offre aussi une remarquable disposition en pays autour de la croisée angevine : Saumurois, Baugeois, Segréen, Choletais, ce dernier aussi à cheval sur le nord des Deux-Sèvres et le nord-est de la Vendée. Chacun de ces territoires possède son originalité paysagère et sociale, ses particularismes, son histoire, sa petite ville emblématique qui rassemble les services et activités, et relais de la métropole.

Aussi, sans aller ici plus loin dans la démonstration, nous estimons que les pays devraient constituer la maille territoriale du découpage intra-régional. Ce qui suppose, on est bien conscient des difficultés soulevées, la disparition concomitante des départements et le versement de leurs compétences, moyens et personnels, soit au pays, soit à la région.

Une telle suggestion devrait revivifier les espaces ruraux non encore métropolisés et leur assurer, du fait de leur poids relatif et du rôle des villes intermédiaires, une défense plus efficace que les communautés de communes trop petites pour résister à l'effet de métropolisation. Du moins est-ce le pari que nous formulons, et dans un tel cas de figure la fusion des régions de Bretagne et Pays de la Loire s'impose tout naturellement puisque leurs structures territoriales héritées sont identiques.